

Compte rendu

Ouvrage recensé :

M. Charpentier, *Priver ou privatiser la vieillesse? Entre le domicile à tout prix et le placement à aucun prix*, Ste-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, 206 pages.

par Mohammed B.M. Khalid

Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 11, n° 1, 2005, p. 244-247.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/013069ar>

DOI: 10.7202/013069ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Priver ou privatiser la vieillesse? Entre le domicile à tout prix et le placement à aucun prix

Charpentier, Michèle, *Ste-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, 206 pages.*

*par Mohammed B.M. Khalid Ph. D.,
Professeur titulaire, Université du Québec en Outaouais.*

D'entrée de jeu, il convient de rappeler l'utilité et l'opportunité que représentent, de nos jours, les recherches et les publications consacrées aux conditions et à la qualité de vie des aînés. Cet ouvrage, au titre provocateur, traite du boum de la privatisation des services publics des résidences privées pour personnes âgées, une problématique controversée. Dans la préface, Frédéric Lesemann ouvre le débat de société dans le secteur des services de santé et des services sociaux en ces termes : « Qui doit être le fournisseur des services sociosanitaires à la population? L'État, de manière directe? L'État, de manière indirecte, en mandatant par exemple certains organismes communautaires ou coopératifs pour dispenser certains types de services, tout en fixant et contrôlant le cadre réglementaire et financier de l'organisation des services? L'entreprise et le marché privés, avec ou sans contrôle étatique direct? »

En guise d'introduction, l'auteure précise ses préoccupations de recherche : « Dans quelles conditions de vie se retrouvent ces quelque 100 000 résidents âgés, majoritairement des femmes de plus en plus âgées et en perte d'autonomie? Qu'en est-il de leur autonomie décisionnelle, de leur liberté de choix, de leur qualité

de vie et de l'accès aux soins et aux services requis? L'État doit-il intervenir pour réguler ce secteur d'activité et protéger les citoyens âgés? Qu'en pensent les principaux intéressés : les usagers, les gens du privé (propriétaires de résidences) et les gens du public (gestionnaires de services de santé et de services sociaux et travailleurs sociaux œuvrant dans l'orientation et le placement des personnes âgées)? » Donc, l'auteure s'intéresse à la problématique de privatisation des services aux personnes âgées, particulièrement à la marchandisation des services d'hébergement et de soins de longue durée, dans un contexte de désinstitutionnalisation et de rareté des ressources publiques.

Pour ce qui est des objectifs mentionnés par l'auteure, ils sont au nombre de sept :

- l'analyse de l'expansion du secteur privé marchand;
- la démarche intégrant le social, le juridique, le clinique et l'éthique;
- l'identification des enjeux et défis posés par les incapacités des aînés confrontés aux limites du maintien à domicile;
- la position des trois principaux groupes sociaux concernés (population âgée, intervenants sociaux du public et propriétaires du secteur privé);
- la combinaison des volets quantitatifs (le questionnaire postal) et qualitatifs (le groupe de discussion) de la collecte de données;
- le questionnement du rôle régulateur de l'État dans la marchandisation des services pour les clientèles vulnérables;
- l'élaboration de pistes d'intervention et la remise en question des pratiques traditionnelles.

S'appuyant sur un rappel historique de l'évolution des politiques d'hébergement des personnes âgées depuis 1990, le premier chapitre expose les enjeux de la privatisation sous forme d'un plaidoyer pour la pertinence d'un rôle régulateur à l'égard des résidences privées.

Se basant sur une recension minutieuse des écrits, le deuxième chapitre s'intéresse aux enjeux sociaux, juridiques et éthiques que soulève la privatisation de l'hébergement, et ce, dans une perspective sociojuridique et axiologique.

À la lumière d'une enquête auprès de groupes de discussion, le troisième chapitre décrit de façon détaillée le protocole de recherche et les limites méthodologiques; après quoi, il présente les principaux résultats en comparant et analysant les points de vue sur la vulnérabilité des résidents, sur le respect des droits des personnes âgées et sur la pertinence d'une intervention étatique.

Quant au quatrième et dernier chapitre, il porte sur l'analyse et l'interprétation des données. Il y est question des grands enjeux du développement d'un secteur privé marchand dans le système sociosanitaire et gérontogériatrique. L'auteure y jette les bases d'éventuelles politiques sociales touchant ces questions primordiales : « Qui aider, les ressources privées ou les personnes âgées démunies? Quoi contrôler? »

En guise de conclusion, l'auteure arrive au constat suivant : près de 100 000 personnes en perte d'autonomie physique ou cognitive, dont les trois quarts ont plus de 75 ans, vivent dans des résidences privées en marge du pouvoir public, sans contrôle étatique. Les données recueillies confirment la vulnérabilité et la fragilité économiques de ces clientèles vivant dans ces ressources d'hébergement où le niveau de protection demeure nettement insuffisant. Près de 80 % des répondants rencontrés sont favorables à une régulation des résidences privées. Les intervenants du secteur public préconisent des mesures d'accréditation, tandis que les propriétaires parlent des services et d'une aide financière de l'État. Mais, entre le privé et le public, il existe un dénominateur commun et une éthique convergente, à savoir, le droit pour les aînés à un minimum et à la protection contre les abus. En effet, l'étude met en évidence le consensus social relativement à la lutte contre les abus et les mauvais traitements envers les aînés. L'auteure a parfaitement raison de parler de tolérance zéro à l'égard des aînés, souvent dépourvus de moyens de pression.

Que penser de cet ouvrage de 206 pages, dont 12 sont consacrées aux références bibliographiques? Ce bilan exact de la littérature existante prouve que l'auteure possède une connaissance suffisante des travaux antérieurs. Liée explicitement aux problèmes d'actualité, cette recherche fournit une vision documentée et contemporaine de l'objet d'étude. Sophistiquée sur le plan

méthodologique qui allie observations empiriques, témoignages, analyses quantitatives de contenus, éléments autobiographiques et aspects théoriques et quantitatifs, cette étude constitue une contribution originale et importante pour l'avancement des connaissances sur les milieux d'hébergement des aînés. Il est aisé de constater que l'auteure possède, de toute évidence, l'étoffe d'une chercheuse et que la qualité de sa plume est de beaucoup supérieure à la moyenne. On ne peut qu'éprouver de l'empathie et un penchant pour ce genre d'écrit qui, somme toute, enrichit la littérature gérontologique d'un fleuron et revêt un intérêt indiscutable aussi bien pour la population âgée vivant dans des résidences que pour les intervenants, toutes catégories confondues, qui œuvrent auprès de ce système client.